PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 157 DECEMBRE 2021

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp44@gmail.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

Cette publication de l'ADZRP sera la dernière de l'année 2021.
L'Association remercie toutes celles et tous ceux qui par leur présence ou leur engagement ont participé à son expression.

En cette fin d'année très particulière, elle souhaite à chacune, chacun des moments festifs et agréables tout en restant soucieux de sa personne et son entourage.

Rencontre ADZRP – SBVB Vendredi 5 novembre 2021

Pourquoi un marais, celui de Liberge à Donges, est-il toujours recouvert d' eau en toute saison ?

En présence de plusieurs Dongeoises et Dongeois concernés, la question a été posée le 5 novembre dernier à la représentante du SBVB venue s'enquérir des interrogations.
Pour elle, un "bouchon" empêche l'eau de s'évacuer vers la Loire.
Des investigations doivent être menées et d'autres organismes consultés (le Grand Port, Total, Bretagne .

Une rencontre regroupant l'ensemble des personnes et organismes sollicité(e)s devrait se tenir au mois de janvier prochain.

LES ONDES ELECTROMAGNETIQUES
UN DANGER INVISIBLE ?

RTE: MESURES ONDES ELECTROMAGNETIQUES - Rendez vous fixé au 3 février 2022

RTE a retenu l'APAVE pour la réalisation des mesures de champs magnétiques complémentaires en lien avec le raccordement électrique du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, sur la commune de Donges.
Riverains et ADZRP, mobilisés suite à l'enfouissement de lignes électriques à très haute tension (250 000 volts) entre le lieu-dit les Six croix et Sem, exigeaient des mesures avant, pendant et après l'exploitation de cette installation.

Une première campagne de mesures menée sur 6 habitations (Six croix -Sem) en présence de riverains sera organisée le 3 février prochain.
Des relevés à suivre avec attention.

TRANSPARENCE :

souhaitons qu'elle devienne réalité .....

TOTAL: Des toits de bacs "percés" !

S'affirmant comme un champion de la transparence, la raffinerie TOTAL est une nouvelle fois prise en flagrant délit.
Lors d'une visite en date du 8 octobre 2021, les inspecteurs de l'environnement ont constaté que les réservoirs de stockage P507 et P847 recensés au titre du plan de modernisation des installations industrielles n'avaient pas fait l'objet d'une inspection hors exploitation détaillée conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 particulièrement son article 29-4.

Vu l'article 29-4 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010 qui dispose: «Les inspections hors exploitation détaillées comprennent a minima:
- l'ensemble des points prévus pour l'inspection externe détaillée;
- une inspection visuelle interne approfondie du réservoir et des accessoires internes;
- des mesures visant à déterminer l'épaisseur restante par rapport à une épaisseur minimale de calcul ou une épaisseur de retrait, conformément, d'une part, à un code adapté et, d'autre part, à la cinétique de corrosion.
Ces mesures portent a minima sur l'épaisseur du fond et de la première virole du réservoir et sont réalisées selon les meilleures méthodes adaptées disponibles;
- le contrôle interne des soudures. Sont a minima vérifiées la soudure entre la robe et le fond et les soudures du fond situées à proximité immédiate de la robe; - des investigations complémentaires concernant les défauts révélés par l'inspection visuelle s'il y a lieu.

Les inspections hors exploitation détaillées sont réalisées aussi souvent que nécessaire et au moins tous les dix ans, sauf si les résultats des dernières inspections permettent d'évaluer la criticité du réservoir à un niveau permettant ....

A la date du 5 mai 2021, il était constaté le percement du toit du réservoir P507, et le 3 novembre 2020, le même dommage sur le toit du réservoir P547.

Par arrêté en date du 30 novembre 2021, la société Total est mise en demeure de respecter les dispositions de l'article 29-4 en réalisant les inspections sous 3 mois à compter de la notification de l'arrêté précité.

OF. 7.12.21

La raffinerie Total rappelée à l'ordre par l'État

L'État met en demeure la raffinerie Total énergies de Donges, afin de mieux surveiller ses installations. Dans un arrêté du 30 novembre, le préfet demande au groupe pétrolier **« de réaliser les inspections des réservoirs P507 et P847 sous trois mois »**. Le courrier a été adressé en recommandé avec accusé de réception, il y a une semaine.

L'arrêté fait référence **« au stockage en réservoirs aériens de liquides inflammables »** sur le site industriel et rappelle que des inspections détaillées sont obligatoires. Notamment, a minima, **« une inspection visuelle approfondie »**, des **« mesures sur l'épaisseur du fond et de la première vérole du réservoir »**, ou encore un **« contrôle interne des soudures »**.

Pour les deux réservoirs en question, **« qui sont maintenus en exploitation »**, la préfecture constate que **« l'inspection détaillée, hors exploitation, n'a pas été réalisée à l'échéance prévue »**. Elle rappelle **« le percement du toit »**, constaté sur le premier réservoir, en novembre 2020, et sur le second, en mai 2021.

Faute d'éléments de réponse suffisants, la préfecture n'écarte pas des poursuites pénales ni des sanctions prévues par le code de l'Environnement.

La direction de Total, sollicitée hier, en journée, n'avait toujours pas donné réponse en fin de journée.

La direction de la raffinerie Total énergies de Donges a reçu un rappel à l'ordre de l'État le 30 novembre.

(Photo : Franck Dubray / Ouest France)

▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□

SFDM PARC B SEM

Lors de la Commission de Suivi de Site du parc B SFDM à SEM, les représentants du site faisaient état de l'existence de piézomètres au sein de l'entreprise.
A la demande formulée par les représentants de l'ADZRP pour connaître l'emplacement de ces installations, la nature et les résultats des mesures réalisées, il leur était répondu que ces données n'étaient pas communicables compte tenu qu'elles donnaient une indication sur les nappes existantes.
Argument surprenant quand on sait que ces renseignements sont communiqués pour d'autres sites industriels.
Notre courrier en date du 1er novembre étant resté sans réponse, nous sommes intervenus une nouvelle fois le 16 décembre 2021.

QUALITE DE L'AIR:

Cette exigence de la qualité de l'air est de plus en plus affirmée par les citoyens.

Nombreuses sont les informations, les rapports, les études qui alertent sur les conséquences et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'Homme e l'environnement.

Qualité de l'air sur la commune de Donges -- (source Air Pays de la Loire)

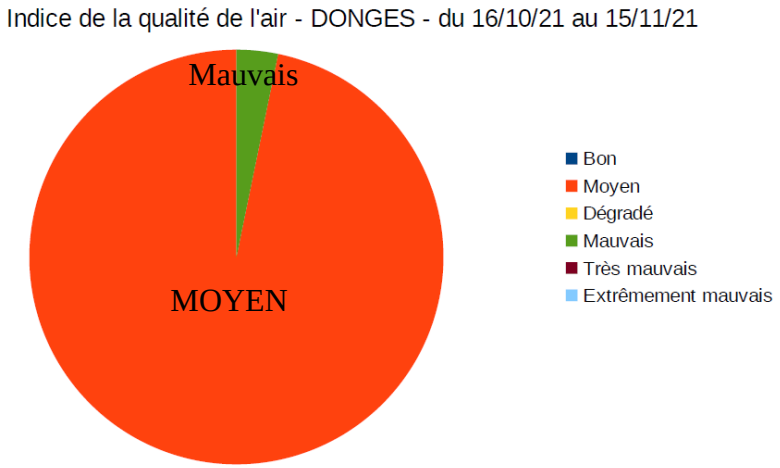

L'Agence de la Transition Ecologique et l'ADEME s'adressent aux collectivités territoriales souhaitant mettre en œuvre des politiques d'amélioration de qualité de l'air extérieur ou intérieur sur leur territoire.

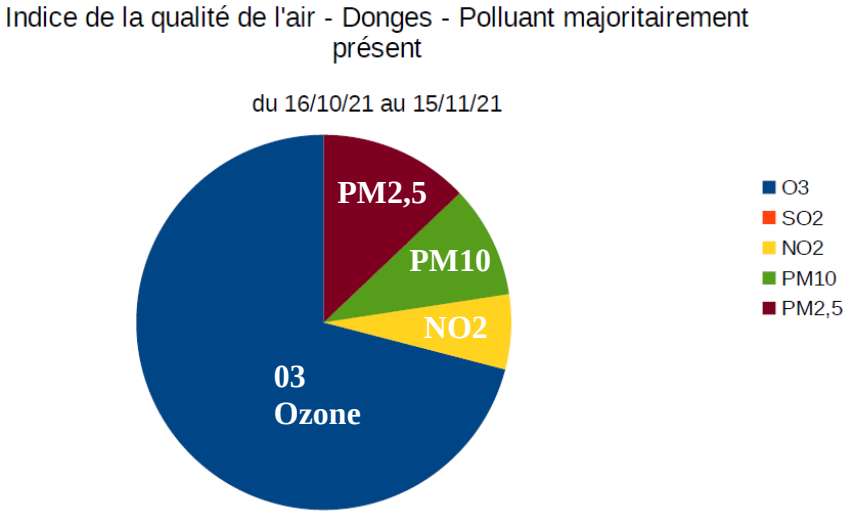

Elles appellent les communes ou regroupements de communes à candidater sur la plateforme

agirpourlatransition.ademe.fr,

rubrique "qualité de l'air".

Une belle occasion pour les habitants des communes volontaires !

▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□▪□

A TRES BIENTÔT !